Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Bureau communautaire du 13 février 2025

Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Bureau communautaire

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation du secrétaire de séance : Sylvain GRIFFAULT**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Compte-rendu des décisions du président en matière de commande publique

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

1. Bureau communautaire du 5 décembre 2025 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER le procès-verbal du bureau communautaire du 5 décembre 2025.**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

SERVICES TECHNIQUES

Services techniques - *Intervention de Monsieur Gilles PICHON*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

2. Modification des modalités de versement - Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de vestiaires et d'espace de vie sports extérieurs dans le cadre du projet de construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Contexte : Modification des modalités de participation de la commune de Brioux-sur-Boutonne

↓

Participation par acomptes successifs

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

2. Modification des modalités de versement - Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de vestiaires et d'espace de vie sports extérieurs dans le cadre du projet de construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Vu la délibération du conseil municipal de Brioux-sur-Boutonne du 10 février 2025,

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de vestiaires et d'espace de vie sports extérieurs dans le cadre du projet de construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne.**

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration du réseau de chaleur de Lezay

Contexte

- Un réseau de chaleur en fonctionnement depuis 2007
- Nombreuses malfaçons / mauvaise conception -> interruptions de service/coût de maintenance et d'entretien élevé
- Une action en justice engagée dès 2010 pour couvrir les malfaçons avec indemnisation à hauteur de 125 000 €
- Une exploitation externalisée et très couteuse
- Un budget annexe déficitaire et endetté ->
  - Emprunt actif jusqu'en 2040 – 23 000 € par an
  - Déficit cumulé de - 479 000 €
- Un budget annexe qui devrait être constitué en SPIC

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Diagnostic

- Raisons fonctionnelles
  - Livraison de chaleur discontinue
  - Fort mécontentement des usagers
  - Risques sanitaires (CIAS/école/logements sans chauffage)

- Raisons juridiques et règlementaires
  - La préfecture peut à tout moment demander de constituer le budget annexe en SPIC. Première alerte en 2016.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration de la chaufferie bois de Lezay

- Raisons budgétaires
  - Un déficit qui se creuse d'année en année
  - Des investissements inévitables sur la chaufferie actuelle à partir de 2027 :
    - Mise aux normes par ajout d'un filtre : 200 000 € HT

    + 40 000 € de maintenance annuelle
    - Renouvellement de la chaudière (entre 2025 et 2030) : 250 000€ HT

Un compte d'exploitation déficitaire en raison du montant des réparations hors fonctionnement normal

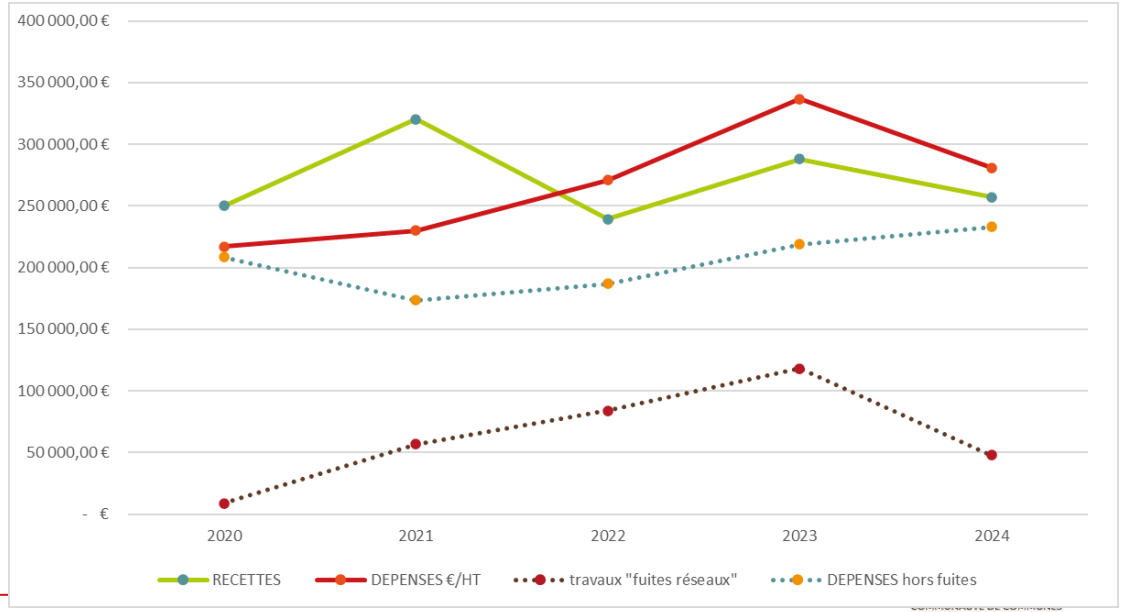

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PIGNON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration [illegible] de Lezay

Les scénarii étudiés

- Scénario 1 : Restructuration du réseau en 2 réseaux distincts nord et sud avec déconnexion de la partie logements

- Scénario 2 : Maintien du secteur sud et déconnexion des logements et des bâtiments localisés sur le secteur nord

- Scénario 3 : Arrêt d'exploitation

Schéma du réseau

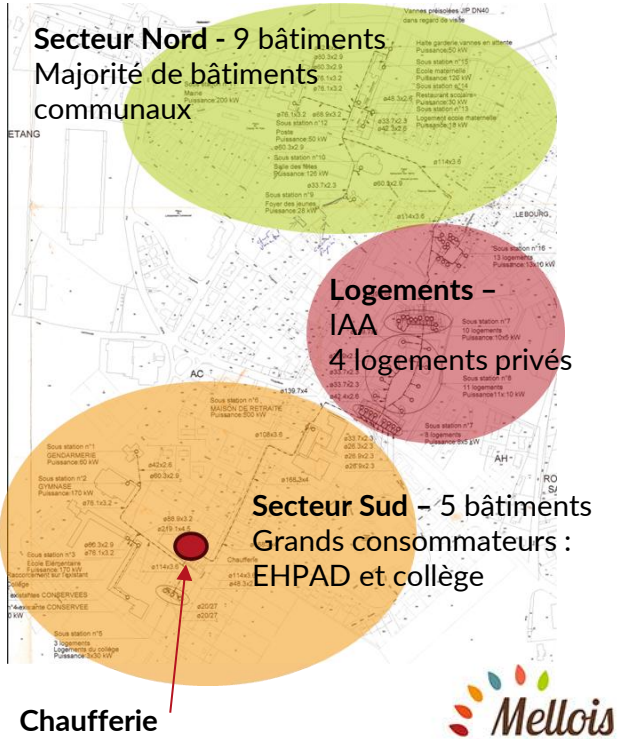

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration du réseau de chaleur de Lezay

Scénario 1 : Restructuration du réseau en 2 réseaux distincts avec déconnexion de la partie logement

Le projet d'investissement :

Le programme

- Construction d'une chaufferie neuve pour le secteur nord et piquage sur le réseau nord existant.
- Renouvellement de la chaufferie sud et création d'une liaison directe entre l'EHPAD et la chaufferie
- Déconnexion des logements

Le budget prévisionnel

Dépenses d'investissement prévisionnelles : **1 135 000 € HT**

Recettes prévisionnelles : **510 000 €** (Etat - ADEME/Europe - FEDER) (Notification envisageable fin 2025)

Autofinancement prévisionnel : **625 000 €**

Le budget d'exploitation

Dépenses et recettes d'environs 260 000 euros par an sur 20 ans.

- Intégration de la dette
- Intégration du déficit lissé sur 20 ans
- Remboursement du nouvel emprunt sur 20 ans
- Intégration des indemnités de rupture de contrat (IAA) lissées sur 20 ans.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration du réseau de chaleur de Lezay

Scénario 1 : Restructuration du réseau en 2 réseaux distincts avec déconnexion de la partie logement

Les conditions de viabilité de ce scénario

- ➔ Obtention des subventions
- ➔ Nécessité que l'ensemble des abonnés reste adhérent (enjeu sur les 3 principaux consommateurs que sont le collège, le CIAS et la commune)
- ➔ Rétablissement d'un R1 et R2 mieux répartis

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration du secteur de chaleur de Lezay

Scénario 2 : Maintien du secteur sud et déconnexion des logements et des bâtiments localisés sur le secteur Nord

Le projet d'investissement :

Le programme

- Renouvellement de la chaufferie sud et création d'une liaison directe entre l'EHPAD et la chaufferie. (Maison de retraite/ecole primaire/gymnase/gendarmerie/collège)
- Déconnexion des logements et des bâtiments du secteur nord (chat perché/espace jeunes/Salle des fêtes / la poste/Mairie foyer rural/cantine /école maternelle/logement/SDIS)

Le budget prévisionnel :

SPIC :

Dépenses d'investissement prévisionnelles :
620 000 € HT
Recettes prévisionnelles :
276 000 €
Autofinancement prévisionnel :
345 000 €

Budget principal :

Dépenses prévisionnelles :
116 000 € HT (chaufferie individuelle) pour CCMEP
Recettes prévisionnelles : à définir

Le budget d'exploitation :

Dépenses et recettes d'environs 180 000 euros.

- Intégration de la dette.
- Intégration du déficit lissée sur 20 ans.
- Intégration des indemnités de rupture de contrat (IAA/commune) lissée sur 20 ans.
- Remboursement du nouvel emprunt sur 20 ans inclus.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration du secteur de Lezay

Scénario 3 : Arrêt de l'exploitation

Le projet d'investissement :

Le programme :

Équipement des bâtiments communautaires en dispositif de chauffage (école maternelle/espace jeunes/chat perché/ école primaire)

Le budget prévisionnel :

Budget principal :

Dépenses prévisionnelles :
154 000 € HT

Recettes prévisionnelles : à rechercher

Investissements prévisionnels à porter par les usagers :

IAA : 300 000 € TTC (estimatif)
Commune : 210 000 € HT (estimatif)
CIAS : 800 000 € HT (devis)
4 logements privés?
SDIS?
Le département?

Scénario 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- Avantages
- Répartition de la dette et du déficit sur les usagers
- Maintien d'un réseau de chaleur pour les services publics (intérêt général)
- Maintien du prix actuel (en incorporant le déficit répartit sur un temps long)
- Maintien d'une production EnR sur une partie du réseau

- Inconvénients
- Questionnement sur financement du passage en SPIC
- Changement de chaudière

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Scénario 2

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- **Avantage**
- Maintien d'une partie d'une production EnR sur une partie du réseau
- **Inconvénients**
- Questionnement sur financement du passage en SPIC
- Répartition de la dette et du déficit sur un nombre restreint d'usagers
- Changement de chaudière
- Chaque utilisateur déconnecté du réseau doit investir sur une production de chaleur individuelle

Scénario 3

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- Avantage
- Plus de gestion collective d'un réseau dysfonctionnel
- Inconvénients
- Reprise de la dette et du déficit par les contribuables de Mellois en Poitou
- Chaque utilisateur doit investir sur une production de chaleur individuelle

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Services techniques - *Intervention de Monsieur Gilles SALOON*

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration du réseau de chaleur de Lezay

Poursuite du projet

- ➔ Sécurisation du scénario 1 par le dépôt de dossiers de demande de subvention
- ➔ Rencontre usagers et communauté de communes une fois le scénario choisi

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

3. Information : Avancement des études relatives à la restructuration du réseau de chaleur de Lezay

Le bureau communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE DES différents scénarii, leurs coûts d'investissement et d'exploitation ainsi que leurs impacts sur la collectivité.**
- **APPROUVER le choix du scénario n°..... conformément à la présentation .**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

4. Professionnels en déchèteries – Tarif des encombrants et des produits en mélange à compter du 1er mars 2025

CONTEXTE

Mise en place de la filière PMCB :

- Obtention de soutien financier
- Gratuité des dépôts par les professionnels du bois, des inertes et du plâtre à compter du 1er janvier 2025

Dépôts actuellement payants depuis le 1er janvier 2025 :

- Déchets verts
- DDS
- Encombrants
- Déchets en mélange

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- *Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ*

4. Professionnels en déchèteries – Tarif des encombrants et des produits en mélange à compter du 1er mars 2025

Principe : Les tarifs appliqués doivent correspondre au coût réel de fonctionnement de collecte en déchèteries et du traitement.

PROPOSITION D'ÉVOLUTION TARIFAIRE À COMPTER DU 1ER MARS 2025 :

Tarifs à réviser pour une cohérence avec le coût réel :

- **Encombrants :** 44 € HT pour le haut de quais (compta cout 2023) + 225 € HT de traitement (tarif SMITED 2025) : 269 € HT soit **35€/m3**
- **Déchets en mélange :** tarif des encombrants + manipulation supplémentaires nécessaires : **35,5 € / m3**

Pas d'évolution pour les Déchets verts et les DDS

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Prévention et gestion des déchets

- *Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ*

4. Professionnels en déchèteries – Tarif des encombrants et des produits en mélange à compter du 1er mars 2025

IMPACT SUR LA TARIFICATION DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIES

Flux	Tarifs 2023-2025	Tarifs à compter du 1er janvier 2025	Tarifs proposés à compter du 1er mars 2025
Déchets verts	14,50 € / m3	14,50 € / m3	14,50 € / m3
Encombrants	28,50 € / m3	28,50 € / m3	35 € / m3
Bois	18,50 € / m3	0	0
DDS	1,10 € / kg	1,10 € / kg	1,10 € / kg
Inertes	21 € / m3	0	0
Plâtres	28,50 € / m3	0	0
Déchets en mélange	29 € / m3	29 € / m3	35,5 € / m3

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- *Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ*

4. Professionnels en déchèteries – Tarif des encombrants et des produits en mélange à compter du 1er mars 2025

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER la modification de la tarification des professionnels en déchèteries conformément au coût réel du service à compter du 1er mars 2025.**

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. Valorisation des déchets inertes – Tarif produits concassés à destination des 58 communes membres et leurs groupements à compter du 1er mars 2025

POINT SUR L'ACTION DE VALORISATION DES DÉCHETS INERTES

Objectifs :
- Augmenter le taux de valorisation des déchets de la collectivité
- Maitriser les coûts

Mise en œuvre :
- Collecte en caissons de déchèteries
- Transports aux ISDI de Hanc et Clussais la Pommeraie
- Criblage
- Concassage

Impacts :
- Valorisation de 8 000 tonnes de gravats
- Obtention d'un soutien dans le cadre de la filière PMCB → Économie de 30 000 € /an (hors vente)

→ Gratuité des professionnels

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. Valorisation des déchets inertes – Tarif produits concassés à destination des 58 communes membres et leurs groupements à compter du 1er mars 2025

UTILISATION NÉCESSAIRE DU PRODUIT OBTENU

Pour qui ?

- Communauté de communes pour utilisation en interne (travaux, terrassement des ISDI),
- Communes,
- Groupement de communes.

A quel prix ?

- Gratuité pour les services de la communauté de communes,
- Pour communes et groupement de communes :
  - Concassé à granulométrie de 0/31,5 : 17 € / m3
  - Concassé à granulométrie de 0/20 : 16 € / m3

→ Équivalent de 10 € / tonne

→ Jusqu'à 80 000 € de recettes potentielles

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- *Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ*

5. Valorisation des déchets inertes – Tarif produits concassés à destination des 58 communes membres et leurs groupements à compter du 1er mars 2025

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER le tarif des produits concassés à destination des 58 communes membres et leurs groupements applicable à compter du 1er mars 2025 :**
  - **Concassé à granulométrie de 0/31,5 : 17€/ m³**
  - **Concassé à granulométrie de 0/20 : 16€/ m³ ;**
- **APPROUVER la gratuité des produits concassés pour les services de la communauté de communes ;**
- **AUTORISER le président à signer tout document afférent.**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

6. Participation financière pour l'organisation de la 39ème édition du Tour Cycliste Poitou-Charentes sur le territoire

Date de l'événement sportif : Du 26 au 29 août 2025

Montant global : 16 000 €

Participation de Mellois en Poitou : 50 % du coût demandé, soit 8 000 €

Objectifs :

- Permettre au territoire de bénéficier d'une visibilité accrue
- Dynamiser son économie locale grâce à l'afflux de visiteurs
- Valoriser l'image du territoire
- Contribuer, encourager les initiatives sportives communautaires

Animation du territoire - Intervention de Madame SAINT-BRUNET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

6. Participation financière pour l'organisation de la 39ème édition du Tour Cycliste Poitou-Charentes sur le territoire

Parcours du Tour Poitou-Charentes : Mardi 26 août / Étape 1 / : Départ de SAUZE-VAUSSAIS (79) et arrivée à LA GENETOUZE (17)



Bureau co

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

6. Participation financière pour l'organisation de la 39ème édition du Tour Cycliste Poitou-Charentes sur le territoire

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER la participation financière de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'organisation de la 39ème édition du Tour Cycliste Poitou-Charentes,**
- **AUTORISER le versement à Poitou-Charentes Animation, d'une subvention de 8 000 € sur l'exercice budgétaire 2025,**
- **AUTORISER le président à signer la convention de participation financière de la communauté de communes pour l'accueil sur son territoire, de la 39ème édition du Tour Cycliste Poitou-Charentes.**

Animation du territoire - *Intervention de Madame Sylvie PRUNET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

7. Association Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale d'objectifs 2025-2027

Objet de l'association :

La Coopération Culturelle En Mellois est une association créée, **en février 2021.**

Elle est composée de quatre associations : **les Amis de Saint- Savinien, les Arts en Boule, la Ronde des Jurons et le Plancher des Valses et d'une société coopérative d'intérêt collectif, le Café du Boulevard**.

Elle a pour but la promotion, la diffusion et la médiation de la culture sur le territoire de Mellois en Poitou. Elle met en œuvre :

- la coopération culturelle des acteurs de la musique et du spectacle vivant,
- le portage administratif et financier auprès des partenaires et des collectivités territoriales du projet culturel de ses membres.

Rayonnement de l'association :

La CCEM réunit 4 associations qui mènent des actions culturelles accueillant du public de l'ensemble du territoire et au-delà.

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie PRUNET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

7. Association Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale d'objectifs 2025-2027

Objectifs de la convention :

1) Médiation

2) Programmation culturelle

3) Coordination et soutien des actions de communication des membres de la CCEM

4) Maintien à l'emploi associatif

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

7. Association Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale d'objectifs 2025-2027

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Mode de calcul :

Axes Convention 2022-2024	Mode de calcul	Demande de l'association pour la convention 2025-2027	Proposition
1/Médiation Réaliser de projets de médiation culturelle avec des artistes professionnels, L'encadrement des pratiques amateurs par des professionnels	5400€ 20 jours à 120€ et 500€ x 6 artistes = 3000€	6 600€ 3600 €= 30 jours à 120€ 3000€ = 500€ x 6 artistes	**6 600€** 3600 €= 30 jours à 120€ 3000€ = 500€ x 6 artistes
2/Programmation culturelle 66 spectacles (en moyenne) en saison, en festival et résidences	66*180 = 11880€	66 spectacles *180 = 11 880€	66 spectacles *180 = **11 880€**
3/Actions de communication des membres de la CCEM	3x 400€ = 1200€ pour les Amis de st sav, La ronde des jurons et plancher des valses	4 *400 = 1600€ pour la CCEM, Art en boule, La ronde des jurons et plancher des valses	4 *400 = **1600€**
4/Maintien à l'emploi associatif	2 700€ (0.75*3600)	2 700€ (0.75*3600)	**1800€** = 0.5etp /3600€ pour 1 etp
TOTAL	21 180€	22 780€	**21 880€** soit 700€ de + par an

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

7. Association Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale d'objectifs 2025-2027

Montant de la subvention proposé : 21 880 € par an, soit 65 640 € pour trois ans

→ La subvention représente 5,64% du budget total des 4 associations regroupées d'un montant de 388 021€

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

7. Association Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale d'objectifs 2025-2027

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER le président à signer la convention triennale d'objectifs 2025-2027 ainsi que tous les documents y afférents et de verser une subvention à l'association Coopération Culturelle en Mellois d'un montant de 21 880 € par an, soit 65 640 € pour trois ans.**

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

COMMUNICATION

Communication - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

8. Association Radio D4B - Convention triennale d'objectifs 2025-2027

Objet de l'association :

- Faciliter l'accès des habitants à une information gratuite et de proximité
- Créer du lien avec et entre les habitants/acteurs du territoire
- Promouvoir l'identité locale et la culture du territoire
- S'inscrire dans une démarche d'éducation populaire (actions de sensibilisation aux métiers du journalisme, ateliers scolaires…)

Rayonnement de l'association :

L'association Radio D4B gère une radio locale qui émet sur l'ensemble du territoire et en dehors de ce dernier (90.4 sur les ondes du territoire de Mellois en Poitou et 101.4 sur le territoire Niortais).

Communication - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

8. Association Radio D4B - Convention triennale d'objectifs 2025-2027

Objectifs de la convention :

- Renforcer la dynamique d'animation du territoire,
- Valoriser les acteurs socio-culturels et économiques du territoire,
- Valoriser le patrimoine architectural, culturel et paysager du territoire,
- Favoriser l'information des habitants, notamment sur les politiques publiques qu'elle déploie,
- Développer les démarches participatives sur le territoire et favoriser la liberté d'expression.

Montant de la subvention proposé : 15 000 € par an, soit 45 000 € pour trois ans

Modalités de versement :

Un versement à hauteur de 80% sera effectué à la signature de la convention, les 20% restant seront versés à la réception du rapport d'activité 2025. Les mêmes modalités de versement de la subvention seront appliquées pour les années 2026 et 2027

Communication - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

8. Association Radio D4B - Convention triennale d'objectifs 2025-2027

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association Radio D4B d'un montant de 15 000 € par an, soit 45 000 € pour trois ans dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;**
- **AUTORISER la signature de la convention triennale d'objectifs 2025-2027 telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

9. Protection sociale complémentaire - Mandatement du centre de gestion des Deux-Sèvres pour engager les appels à concurrence en 2025

Contexte : Obligation pour les employeurs publics territoriaux de contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- **Les risques prévoyance :** incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès, à compter du 1er janvier 2025
- **Les risques santé :** frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, à compter du 1er janvier 2026

Le CDG 79 procédera au lancement des appels à concurrence en 2025 pour retenir et proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en santé et prévoyance à effet au 1er janvier 2026

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

9. Protection sociale complémentaire - Mandatement du centre de gestion des Deux-Sèvres pour engager les appels à concurrence en 2025

Conformément à l'avis favorable du CST du 5/02/2025,

Le bureau communautaire est invité à :

Concernant le risque prévoyance :

- RETENIR la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :

- **Participer au dispositif proposé par le CDG 79 et lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.**

- PRENDRE ACTE que la participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,

- AUTORISER le président à effectuer tout acte en conséquence.

Ressources humaines et communication interne

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

9. Protection sociale complémentaire - Mandatement du centre de gestion des Deux Sèvres pour engager les appels à concurrence en 2025

Le bureau communautaire est invité à :

Concernant le risque santé :

- RETENIR la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative agents, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :

- **Participer au dispositif proposé par le CDG 79 et lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.**

- PRENDRE ACTE que la participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,

- AUTORISER le président à effectuer tout acte en conséquence.

Ressources humaines et communication interne

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

10. Service intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG 79) – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 4 à la convention

Contexte : Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires

Augmentation de 0,5% (5,00 % => 5,50 % de la masse salariale)

L'augmentation représente :

Pour l'année 2023 : 232 000 € brut, une hausse de 0.5 % représente 1 100 € (*le calcul des frais se fait sur le brut*)

Pour l'année 2024 : 200 000 € brut, une hausse de 0.5% représente 1 000 € (*le calcul des frais se fait sur le brut*)

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

10. Service intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG 79) – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 4 à la convention

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER le président à signer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires fixant, à compter du 1er janvier 2025, la participation de la communauté de communes aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.**

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

11. Renouvellement de l'adhésion au service optionnel du traitement des dossiers retraites CNRACL CDG79

Tarif d'adhésion pour la communauté de communes Mellois en Poitou : 200€/an

En complément :

Tarif forfaitaire par type de prestation =>

Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
Demande de rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	**30 €**
DEMANDE DE RETRAITE CNRACL et RAFP - Départ et ouverture des droits âge légal de droit commun	**80 €**
- Demande de retraite progressive CNRACL	**100 €**
- Départ OU droits anticipés (carrière longue, catégorie active, ...)	**100 €**
- Demande d'avis préalable **pour les fonctionnaires handicapés uniquement**	**100 €**
- Demande de réversion	**150 €**
- Demande de retraite pour invalidité	**200 €**
Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
RDV [1] PERSONNALISE AU CDG OU TELEPHONIQUE AVEC AGENT accompagné ou non par la collectivité	**50 €**
Accompagnement au CDG d'un gestionnaire retraite sur les outils mis à disposition par la Caisse des dépôts (CIR-Simulation et Demande de retraite)	**150 €**
Accompagnement à l'extérieur du CDG déplacement d'un agent du service pour un dossier très complexe, ou pour former le gestionnaire retraite sur les outils mis à disposition par la Caisse des dépôts (CIR-Simulation et Demande de retraite) à titre exceptionnel et sous réserve de la disponibilité du service. Facturé par jour quel que soit le temps passé.	**280 €**
Tarif FORFAITAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
Envoi de données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : - **Correction** du compte individuel retraite (CIR), - Simulations de pension **y compris pour leur contrôle**	**80 €**

Nombre des dossiers retraites traités : 1 dossier en 2023 et 3 dossiers en 2024

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

11. Renouvellement de l'adhésion au service optionnel du traitement des dossiers retraites CNRACL CDG79

Le bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER l'adhésion à la mission optionnelle proposée par le CDG79 pour le traitement des dossiers retraite CNRACL pour un montant de 200 € annuel,

- AUTORISER le président à signer la convention ci-jointe avec le CDG79, afin de pouvoir recourir à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du CDG79, pour la période du 1er février 2025 au 31 décembre 2027, et toutes pièces afférentes à ce dossier,

- AUTORISER l'engagement des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

12. Précisions sur le remboursement des frais de déplacement des personnels et élus de la communauté de communes à compter du 1er mars 2025

- ❑ **Précisions sur la distance indemnisée**
- ❑ **Passage au forfait pour les frais de repas et nuitées**

Selon le barème en vigueur (actuellement 20 euros pour les repas et 90€/120€ (villes >=200 000 habitants)/140 € (Paris) pour les nuitées en fonction de l'agglomération)

Bénéficiaires : Personnels territoriaux, élus communautaires, collaborateurs occasionnels de service public, agents ou personnes apportant leur concours à la collectivité dans le cadre de commissions, conseils, comités…

Frais de déplacement remboursés :

Année 2023 : 68 000 €

Année 2024 : 62 000 €

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

12. Précisions sur le remboursement des frais de déplacement des personnels et élus de la communauté de communes à compter du 1er mars 2025

Conformément à l'avis favorable du CST du 5/02/2025,

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER les nouvelles modalités de prise en charge de frais de déplacement des personnels et élus de la communauté de communes à compter du 1er mars 2025.**

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

AMENAGEMENT

Aménagement - *Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

13. Outils de mutualisation - Convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme - Avenant n° 1 - Commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois

Vu la délibération du conseil municipal de Sauzé-entre-Bois du 28 janvier 2025,

Le Bureau communautaire est invité à :

- APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois au service intercommunal, ci-annexé et autoriser le président à signer ledit avenant.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

14. Engagement pour le lancement d'un parc photovoltaïque au sol en autoconsommation collective sur le terrain de l'ISDI à Melle

IMPLANTATION POSSIBLE

Sous réserve de la topographie réelle du terrain

- Puissance = 996 kWc
- Production annuelle de 1 151 MWh/an
- Panneaux bifaciaux
- Fondations sur longrines
- Création d'un portail d'accès (correspondant à l'emplacement du PDL, interface avec le réseau Enedis) au sud-ouest du site => confirmer la possibilité en termes de sécurité
- Accès pompiers au nord-est avec mise en place d'une réserve incendie
- Hauteur en point bas de 90 cm
- Espacement inter rangées de 3,5 m

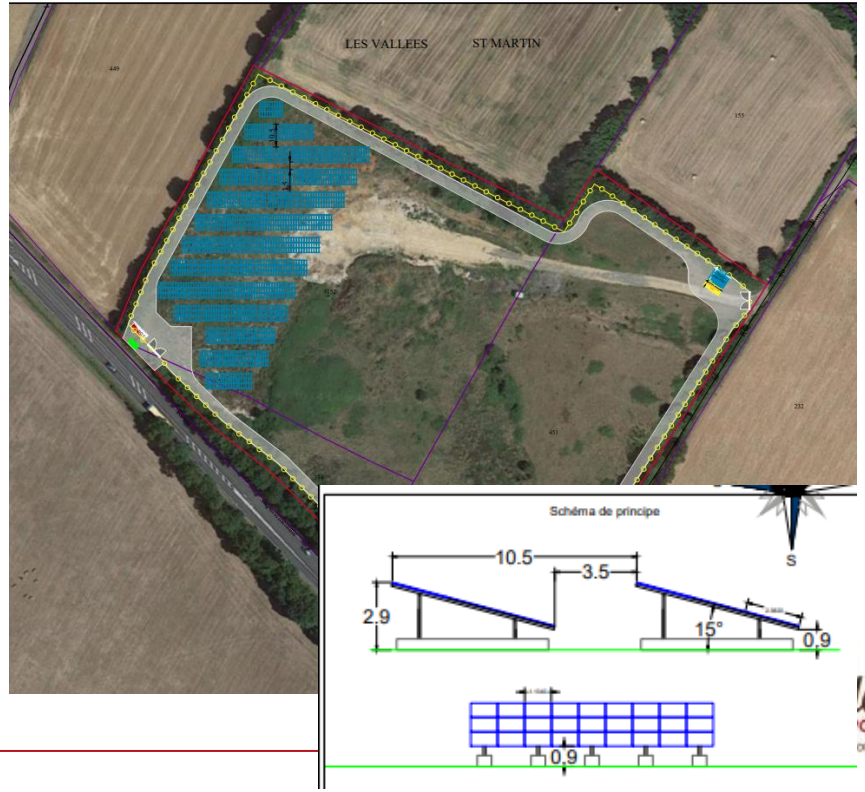

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

14. Engagement pour le lancement d'un parc photovoltaïque au sol en autoconsommation collective sur le terrain de l'ISDI à Melle

Planning prévisionnel / actions à mener

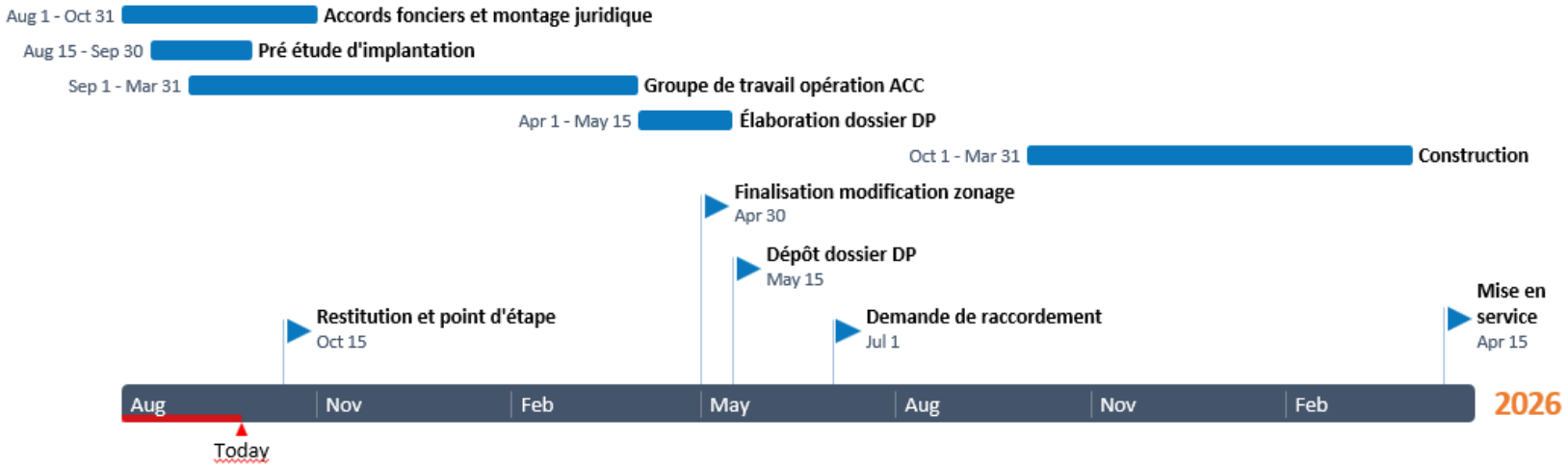

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

14. Engagement pour le lancement d'un parc photovoltaïque au sol en autoconsommation collective sur le terrain de l'ISDI à Melle

Le Bureau communautaire est invité à :

- **ENGAGER la communauté de communes dans le lancement de la démarche pour le développement d'un parc photovoltaïque au sol en autoconsommation collective sur le site de l'ISDI situé à Melle.**

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Agenda des réunions

- **Jeudi 20 février 2025 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle**
- **Jeudi 20 mars 2025 – Conférence des maires – Salle à déterminer**
- **Jeudi 27 mars 2025 – Bureau communautaire – Séance à confirmer - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr